

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS, légalement convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du Haut des Granges, sous la **présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.**

Date de convocation : 21 février 2017

- 8 MARS 2017

**ARRIVÉE**

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 19

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE, Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL, Mme BINET, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD, M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD.

Étaient absents : M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, M. PALADE, Mme CASEY,

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE a donné pouvoir à Mme BINET,

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

**Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Passation d'une convention**

Monsieur le Président rappelle l'application « ACTES » qui consiste en la dématérialisation des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de simplification des échanges, de modernisation administrative et de gain de temps. Il offre, aux collectivités qui le souhaitent, la possibilité de transmettre leurs actes à la Préfecture par voie électronique (Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

L'Intercom Bernay Terres de Normandie ayant établi une convention dans le cadre du dispositif « ACTES », Monsieur le Président propose donc de signer une nouvelle convention au titre du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (ci-après annexée).

Cette convention avec la société SRCI définira la nature des actes soumis par voie électronique, les engagements respectifs du CIAS et de la société SRCI, ainsi que la référence du dispositif homologué.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

⇒ Approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-Claude ROUSSELIN

